

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 27 février 2026

DELIBERATION N°2026-07

CADRAGE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

**Autorisations de programme / Crédits de paiement
(AP / CP), nouvelle répartition des CP**

Date de la convocation : 19 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires
Nombre de délégués présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 18 ;

Vu l'instruction ministérielle n° 98-037 A.B.M. du 20 février 1998 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2018-8 B du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a, notamment, acté le périmètre du déploiement du réseau fibre optique sur le territoire du département des Deux-Sèvres et le calendrier prévisionnel ;

Vu la délibération n° 2018-14 du 28 septembre 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé le règlement des Autorisations de programme / Crédits de paiement, et créé, sur la période 2018-2028, trois autorisations de programme ;

Vu la délibération n° 2026-06 du 27 février 2026 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif 2026 du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 27 février 2026 ;

Considérant que la gestion en Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/CP) facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » sur la durée d'une opération ;

Considérant qu'il convient, suite au vote du budget primitif 2026 du budget annexe, d'ajuster la ventilation des crédits de paiement pour les deux autorisations de programme, créées dans le cadre du déploiement de la fibre optique ;

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE ;

ARTICLE UNIQUE

***d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur la période 2018-2028, par exercice, pour les autorisations de programme suivantes, telles que présentées en annexe :**

- Tranche ferme, prises FTTH et sites prioritaires,
- Raccordements finaux TC2.

Le Président,



René BAURUEL

Autorisations de programme :

TF prises FTTH et sites prioritaires
Programme D102

Date CS	Montant AP voté BP 25/03/2022	Montant AP	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2025	2026	2027	2028
27/02/2026	60 000 000,00		2018-2028	47 989 118,56	3 000 000,00	3 000 000,00	6 010 881,44

Raccordements finaux TC2
Programme D104

Date CS	Montant AP voté DM 14/11/2025	Montant AP	Durée	Montant réalisé cumulé au 31/12/2025	2026	2027	2028
27/02/2026	19 000 000,00		2018-2028	16 986 322,00	2 000 000,00	0,00	13 678,00



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 27 février 2026
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N Pouvoir P	EMARGEMENT	Observations
Airvadais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N	Excusé	
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N	Excusée	
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	O	Excusé	
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O	Excusé	
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N	Excusé	
Haut Val de Sèvre	ANNONIER Dominique	T	N		
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N	Excusé	
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	Excusé	
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O	Excusé	
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	P	Excusé	Donne pouvoir à Mme ROBIN
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	O	Excusé	Pouvoir de M. BARDET
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T	N		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O	Excusé	
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O	Excusé	
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		
Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	Excusé	
CAN - Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O	Excusé	Depart 15h30
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O	Excusé	Pouvoir de M. BREMOND
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O	Excusé	Pouvoir de Mme VINATIER
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O	Excusé	
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T	N		
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	P	Excusé	Donne pouvoir à M. BAURUEL
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	N		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	N		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	P	Excusé	Donne pouvoir à Mme Missieux

Appréciation du Quorum :
 Nombre total de membres : 9
 Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvadais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN